

Rapport au Premier ministre de Madame Catherine DUMAS, sénatrice de Paris.

Les métiers d'art, d'excellence et du luxe et les savoir-faire traditionnels :

« L'avenir entre nos mains »

Le 5 février 2009, M. François Fillon, Premier ministre, a nommé Mme Catherine Dumas, sénatrice de Paris, parlementaire en mission chargée d'étudier la situation de l'ensemble des « métiers d'art ».

Au cours du premier semestre de cette année, Mme Catherine Dumas a ainsi eu l'occasion de mener 72 auditions et d'effectuer 22 déplacements sur le terrain, qui furent autant de rencontres humainement très enrichissantes avec des femmes et des hommes qui se consacrent à leur passion, avec le souci permanent de l'excellence.

La mission fut aussi l'occasion de constater que les métiers d'art étaient encore trop mal identifiés en tant que tels, sans doute du fait de leur position intermédiaire entre le monde de l'art *stricto sensu* et l'artisanat du quotidien.

La mission a également mis en évidence l'intérêt trop limité porté par certains responsables de l'État à ces métiers, en particulier en matières culturelle, éducative et économique.

Le temps est donc venu d'une prise de conscience et de l'engagement d'une nouvelle dynamique, impliquant à la fois les pouvoirs publics et les acteurs des métiers d'art eux-mêmes. Tel est l'objet du rapport remis au Premier Ministre.

I. Les métiers d'art, un atout français insuffisamment identifié

■ Le paradoxe des métiers d'art en France

Les métiers d'art regroupent à la fois :

- les **métiers de tradition**, comme celui de tapissier ou de facteur d'orgues ;
- les **métiers de restauration** du patrimoine mobilier et immobilier ;
- et les **métiers de création** qui consistent en la réalisation d'objets originaux.

Le paradoxe réside principalement dans le fait que si la diversité de ces métiers est une de leur principale richesse, elle se révèle aussi être un de leurs handicaps.

En effet, jusqu'à ce jour, cette diversité n'a pas permis la mise au point d'une définition des métiers d'art, à la fois précise et représentative de la réalité de ces métiers dans leurs différentes composantes. Pourtant, comment envisager une politique en direction de ces métiers si l'on n'est pas en mesure de les délimiter ?

Proposition n°1 : *Inscrire dans un texte normatif une définition officielle des métiers d'art comme étant « des métiers de la main, associant savoir-faire et création artistique, pour produire en intégralité, des objets utilitaires, uniques ou en petite série ».*

Une telle définition permettrait de mieux appréhender l'importance de ces métiers d'art dont le poids est déjà sensible dans la culture et dans l'économie française.

Proposition n°2 : *Inscrire les arts culinaires sur la liste officielle des métiers, en y incluant les métiers de la vigne et du vin*

Alors que ces métiers relèvent des mêmes problématiques que les 217 autres métiers d'art, la nomenclature sera ainsi mise à jour.

■ Un poids culturel et économique sans équivalent

Notre pays se distingue incontestablement par la place qu'y occupent les métiers d'art.

Inscrits au cœur de l'identité française, ces métiers sont, en partie, liés à l'histoire de France, puisque les commandes royales furent, à partir du XIII^e siècle, un élément essentiel du rayonnement des savoir-faire « à la française », transmis de génération en génération.

Aujourd'hui ces traditions constituent une part vivante de notre patrimoine, et des atouts économiques indéniables pour une France qui reste la première destination touristique mondiale et qui dispose d'une industrie du luxe largement intégrée dans la mondialisation.

■ Un rôle économique à plusieurs facettes

- Sur la base des définitions actuelles, très imparfaites, **le poids économique direct** du secteur des métiers d'art est estimé à 40 000 entreprises pour un chiffre d'affaires de 7,8 milliards d'euros dont 8,1% réalisé à l'exportation.



- **le poids économique indirect** de ces métiers est bien plus conséquent. Cela tient au fait qu'ils constituent l'essence du secteur du luxe français qui

réalise plus de 22 milliards d'euros de chiffre d'affaires dont 82% à l'exportation.

- A la confluence du culturel et de l'économique, les métiers d'art participent en fait d'une certaine « image de la France » qui constitue un capital précieux et utile dans la mondialisation économique. Paris joue d'ailleurs un rôle tout particulier dans cette géographie internationale de la création, qui ne demanderait qu'à être renforcé.

Proposition n°3 : Mettre en place un « pôle d'excellence de la création » en Ile-de-France, sur le modèle des pôles de compétitivité, concentrant sur un seul site des centres de formation et de recherche ainsi que des centres de production, permettant d'attirer les jeunes talents et de promouvoir le développement économique de la filière.

Ce projet pourrait se développer à partir d'un pôle « textile et mode », qui consacrerait la place fondamentale de la capitale en la matière.

D'une façon plus générale, la prise en compte du rôle des métiers d'art conduit le rapport à proposer une nouvelle dynamique globale engageant l'ensemble des parties prenantes.

II. Les trois axes d'une nouvelle dynamique en faveur des métiers d'art

Premier axe : encourager et généraliser la dynamique d'innovation déjà engagée

■ La survie du secteur des métiers d'art passe aujourd'hui, nécessairement, par l'intégration de nouvelles technologies et la recherche d'une créativité constamment renouvelée.

Une **relation complémentaire entre tradition et innovation** est non seulement possible, mais souhaitable :

- **l'innovation par les nouvelles technologies** : Car, il faut désormais allier savoir-faire millénaires et techniques de pointes. Ainsi, l'école Boule prépare ses étudiants en marqueterie à l'utilisation de machines au laser.

- **l'innovation par le design**, pour revisiter des collections anciennes et développer de nouveaux produits. Ainsi, l'entreprise de porcelaine Bernardaud collabore avec de jeunes designers et les cristalleries Baccarat ont totalement mis aux goûts du jour leur célèbre service Harcourt datant de 1841.

■ **Les pouvoirs publics peuvent et doivent inciter la poursuite de ces efforts**, en confortant l'intégration des métiers d'art dans les dispositifs de soutien à l'innovation.

Proposition n°4 : Inclure le design dans la définition de l'innovation, prise en compte pour bénéficier des aides OSEO.

Proposition n°5 : Pérenniser le crédit d'impôt en faveur des métiers d'art au-delà de 2010, tout en maintenant le relèvement du plafond décidé dans le cadre de la loi de finances rectificatives pour 2009.



Deuxième axe : améliorer la reconnaissance des métiers d'art

La définition officielle des métiers d'art proposée par le présent rapport devrait permettre une meilleure identification de ceux-ci par les différents Publics :

■ Vis à vis des jeunes :

Proposition n°6 : Recenser l'ensemble des manifestations existantes, similaires à la journée des métiers d'art, et fédérer l'ensemble des réseaux professionnels autour de l'organisation annuelle d'une journée nationale et unique de promotion des métiers d'art.

Proposition n°7 : Lancer une campagne nationale de promotion des métiers d'art.

Le coût de celle-ci devrait pouvoir être maîtrisé en s'appuyant sur des modules vidéos courts, présentant chacun un métier et faisant l'objet d'une diffusion multimédia, notamment sur le service public audiovisuel.

■ Vis à vis du grand public :

Proposition n°8 : Mettre en place une labellisation commune des produits d'art, qui, en garantissant l'excellence des méthodes de fabrication et la qualité du produit, contribuerait à promouvoir l'image des métiers d'art français dans le monde.

Il apparaît également nécessaire de remédier à l'insuffisante organisation et coordination des administrations publiques et des organisations professionnelles.

■ Au sein des administrations de l'État :

Proposition n°9 : Instituer un poste de chargé de mission spécifiquement affecté aux métiers d'art, au sein de chaque direction régionale des affaires culturelles.

Proposition n°10 : Réserver un département ministériel, chargé de la coordination des différentes politiques en faveur des métiers d'art et du luxe. Ce ministre ou secrétaire d'état serait également chargé de la politique de valorisation et de promotion des métiers d'art, actuellement éclatée entre plusieurs ministères.

■ On ne peut que souhaiter que cette remobilisation des services de l'État incite, à leur tour, les organisations professionnelles à plus de cohérence et de lisibilité dans la conduite de leurs projets.



Troisième axe : préserver le patrimoine national que constituent les métiers d'art

Préparer l'avenir des métiers d'art, voire éviter la disparition de certains d'entre eux, consiste à agir dans deux directions : d'une part, veiller à la formation de nouveaux artisans d'art et d'autre part, préserver l'équilibre de leur modèle économique.

■ La transmission des savoirs :

La formation des acteurs de demain appelle, dès aujourd'hui, une action en faveur de la transmission des savoir-faire, en renforçant les dispositifs existants et en développant de nouveaux concepts.

Proposition n°11 : Doubler le nombre de maîtres d'art, pour atteindre environ 200. Cette augmentation pourrait s'accompagner d'une ouverture à d'autres disciplines, peut-être plus tournées vers la création contemporaine.

Proposition n°12 : Permettre aux maîtres d'art de former plusieurs élèves successivement. Il est, en effet, regrettable que le savoir-faire d'excellence que récompense un tel titre ne puisse se transmettre qu'à un seul élève, alors que le rayonnement de notre patrimoine culturel et la sauvegarde de certains métiers nécessitent une formation aussi large que possible. Le faible impact budgétaire d'une telle mesure devrait permettre une mise en œuvre très rapide.

La pérennisation de certains métiers d'art tient parfois à la conservation et disponibilité d'outils spécifiques. Or, il devrait être possible d'agir dans ce domaine au moyen d'un dispositif léger.

Proposition n°13 : Créer un conservatoire national des outils mettant en relation, d'une part les artisans désirant arrêter leur activité et, d'autre part, ceux qui souhaitent s'installer ou s'équiper. Internet devrait permettre d'en faciliter la mise en place.

Le contenu de la formation dispensée et les cursus proposés principalement par l'Education nationale sont très critiqués. Certaines lacunes pourraient être comblées.

Proposition n°14 : Redonner un caractère obligatoire à l'enseignement du dessin, pour tous les élèves, au cours de la scolarité.

Proposition n°15 : Créer un diplôme supérieur des métiers d'art (DSMA), permettant aux élèves les plus motivés d'évoluer d'un CAP vers un diplôme bac+5, et répondre ainsi à un réel besoin de qualification.

Ce nouveau diplôme donnerait, par ailleurs, aux métiers d'art, en France, une perspective légitime qu'ils ont déjà à l'étranger, contribuant également à casser l'image du métier manuel spécifiquement réservé aux élèves en difficulté scolaire.

Proposition n°16 : Généraliser au niveau national la licence professionnelle « création ou reprise d'entreprise », qui correspond à un réel besoin de formation en gestion entrepreneuriale.

Proposition n°17 : Réserver à un organisme national unique la charge de collecter et de répartir, avec cohérence, la taxe d'apprentissage pour le secteur des métiers d'art.

■ Préserver le modèle économique des métiers d'art à la française

La position exceptionnelle maintenue par la France en matière de métiers d'art ne doit pas cacher la grande fragilité de l'équilibre économique de ces derniers à l'heure de la mondialisation. Or, des mesures directes pourraient permettre de sécuriser certains débouchés pour ces entreprises.

Proposition n°18 : Réfléchir à l'introduction dans les marchés publics d'un critère de qualité, certifié par l'attribution du label EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant). La généralisation de ce label au niveau européen, proposée par ailleurs, permettrait d'éviter de se heurter aux règles européennes de concurrence.

Proposition n°19 : Ouvrir le « 1 % artistique » aux entreprises des métiers d'art.

Plus généralement, il convient d'assurer la cohérence de l'action publique en direction des métiers d'art, qui au-delà de leur diversité, répondent à des problématiques communes.

Proposition n°20 : Étudier, négocier et arrêter l'ensemble des mesures économiques et fiscales en faveur de cette filière dans le cadre « d'États généraux des métiers d'art », que le nouveau ministère, en charge des métiers d'art et du luxe, aurait la responsabilité d'organiser.

En effet, au-delà des enjeux économiques et culturels considérables que recouvrent les métiers d'art, il convient de ne pas oublier que ceux-ci renvoient aussi à des questions essentielles touchant à la place de l'homme et à la valeur du travail.

Les métiers d'art méritent donc toute notre attention car ils participent directement de la transmission des valeurs de notre civilisation.



Mémoires vivantes

Les métiers d'art sont avant tout des métiers de passion. Il est difficile de comprendre les enjeux de ce secteur si on n'intègre pas cette donnée essentielle. Travailler dans les métiers d'art, c'est souvent l'engagement d'une vie.

A mille lieux de l'image de l'artisan âgé, tourné vers le passé, on y rencontre, des hommes et des femmes dynamiques et enthousiastes, pleins de créativité et entièrement dévoués à leur entreprise.

Ils savent prendre le temps pour faire partager leur passion, leurs projets mais également leurs difficultés et leurs inquiétudes.

Au sein de cette communauté d'intérêt que constitue la « grande famille des métiers d'art français », le rapport rendu par Catherine DUMAS met en valeur, à travers une rubrique baptisée « Mémoires vivantes », quelques personnalités des métiers d'art et savoir-faire traditionnels, reconnues par leurs pairs pour leur expérience, leur maîtrise des techniques et leur savoir-faire exceptionnel.

A NOTER :



Deux vidéos « pilotes » sur les métiers d'art, réalisées en partenariat avec les structures professionnelles représentant les métiers de la couture et de la bijouterie,

sont jointes au présent rapport, illustrant ainsi la forme que pourrait prendre une campagne nationale de promotion des métiers d'art auprès des jeunes.

Ces vidéos sont également visibles sur le site :

www.metiersdart.tv